

## Quarante-deuxième session de la Conférence

### **Rapport de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture (Point 11.1)**

#### **Présentation des points:**

*11.1.1: Éradication de la peste des petits ruminants (PPR) d'ici à 2030 (projet de résolution)*

*11.1.2: Proposition de création d'un sous-comité de l'élevage*

*11.1.3: Proposition relative à la proclamation d'une année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux (projet de résolution)*

*11.1.4: Proposition relative à la proclamation d'une journée internationale de la santé des végétaux (projet de résolution)*

*11.1.5: Proposition relative à la proclamation d'une année internationale du palmier dattier (projet de résolution)*

J'ai le plaisir de présenter à la Conférence cinq points traités par le Comité de l'agriculture (COAG) à sa vingt-septième session, qui s'est tenue du 28 septembre au 2 octobre 2020 en visioconférence.

11.1.1 Éradication de la peste des petits ruminants (PPR) d'ici à 2030 (projet de résolution) – C 2021/LIM/8

Le projet de résolution sur l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) d'ici à 2030 est soumis à la Conférence en raison des graves incidences socioéconomiques de cette maladie virale des petits ruminants domestiques et sauvages et du fait que son éradication contribuera de manière significative à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD). Cette résolution appuie les travaux menés actuellement par la FAO, en partenariat avec l'Organisation internationale de la santé animale (OIE), les entités qui travaillent pour le développement et d'autres partenaires, en vue de mobiliser des ressources et de coordonner la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants et de la réalisation, à terme, de l'objectif d'un monde libéré de cette maladie en 2030 au plus tard.

11.1.2 Proposition de création d'un sous-comité de l'élevage - C 2021/LIM/12

À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a établi un sous-comité de l'élevage et a invité le Conseil et la Conférence à approuver la création de ce sous-comité en tant qu'espace de dialogue intergouvernemental chargé, d'une part, d'analyser les questions et priorités liées à l'élevage et de rechercher un consensus en la matière et, d'autre part, de donner des avis au Comité de l'agriculture et, par son intermédiaire, au Conseil et à la Conférence sur les programmes techniques et les initiatives de politique générale à mettre en place pour optimiser la contribution de l'élevage à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La création du sous-comité a été approuvée par les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-neuvième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-troisième session), ainsi que par le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, lequel a demandé à la Conférence d'approuver la création du sous-comité à sa quarante-deuxième session et de tenir, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, la première session du Sous-Comité au cours du premier trimestre 2022, avant la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture; et a souscrit à la recommandation tendant à ce que le Comité de l'agriculture, lors de ses sessions ultérieures, réexamine éventuellement le mécanisme de financement et se penche sur d'autres solutions possibles.

### 11.1.3 Proposition relative à la proclamation d'une année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux (projet de résolution) - C 2021/LIM/9

À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a approuvé le projet de résolution de la Conférence soumis par le Gouvernement mongol visant à ce que l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux soit célébrée en 2026 dans le système des Nations Unies et a recommandé que ce projet soit soumis au Conseil de la FAO à sa cent soixante-cinquième session (décembre 2020), pour examen, puis à la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session (2021), pour adoption. Le Conseil a approuvé cette proposition et a demandé qu'elle soit soumise à la Conférence à sa quarante-deuxième session, pour adoption. Comme le Conseil l'avait demandé, le projet de résolution révisé soumis à la Conférence indique que l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux serait financée grâce à des contributions extrabudgétaires, y compris de sources privées, conformément à la politique en vigueur à la FAO et compte dûment tenu de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025.

### 11.1.4 Proposition relative à la proclamation d'une journée internationale de la santé des végétaux (projet de résolution) - C 2021/LIM/10

À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a approuvé la proposition formulée par le Gouvernement zambien au sujet de la proclamation d'une «Journée internationale de la santé des végétaux», qui serait célébrée le 12 mai de chaque année et serait une survivance marquante de l'Année internationale de la santé des végétaux. Le Conseil a approuvé cette proposition à sa cent soixante-cinquième session. La Journée internationale de la santé des végétaux devrait permettre d'inscrire dans la durée les mesures prises lors de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) en vue de mieux faire connaître le rôle majeur joué par la santé des végétaux dans la lutte contre la faim, la pauvreté et les menaces pesant sur l'environnement et le développement économique, ainsi que pour la sécurité phytosanitaire des échanges commerciaux internationaux, tout en soulignant le rôle de la FAO et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

### 11.1.5 Proposition relative à la proclamation d'une année internationale du palmier dattier (projet de résolution) - C 2021/LIM/11

À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a approuvé le projet de résolution de la Conférence relatif à la proclamation d'une «Année internationale du palmier dattier», qui serait célébrée en 2027, en vue de sa soumission au Conseil de la FAO à sa cent soixante-cinquième session, pour approbation, et à la Conférence à sa quarante-deuxième session, pour adoption. Source de nourriture et de nutrition pour des millions de personnes, le palmier dattier contribue aux moyens d'existence des petits exploitants ruraux et aux recettes d'exportations de nombreux pays. Cependant, des contraintes liées à la production, aux ressources génétiques améliorées, à la lutte contre les ravageurs et les maladies, à la manutention après récolte et à la transformation ainsi qu'à la commercialisation et aux échanges limitent la compétitivité de la filière du palmier dattier. Des facteurs liés à la population, au genre et à la consommation exercent des forces externes sur la production de dattes et la filière. La célébration d'une Année internationale du palmier dattier contribuerait de façon significative à mieux faire connaître le fait que cette plante peut être cultivée de manière durable dans des conditions climatiques défavorables, tout en orientant les politiques vers l'amélioration de l'efficacité des chaînes de valeur.

*M. Bommakanti Rajender, Président du Comité de l'agriculture*